

**RÉSOLUTION NO 0998/10/22**

**AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que lors d'une assemblée tenue le 3 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0998/10/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de permettre, aux 25-65 de la rue Robert-Bernard, un projet de construction d'un immeuble commercial d'occupation mixte de 6 étages nécessitant d'autoriser l'usage H-6 (habitation multifamiliale) de 13 logements et plus et d'accorder diverses dérogations relatives à la construction du bâtiment, à l'aménagement de terrain et à l'aire de stationnement.

La zone commerciale C-403 à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé comprend, de façon approximative, les propriétés situées de part et d'autre de la rue Robert-Bernard, entre l'axe de l'autoroute Jean-Lesage et la rue Hains.

- **QUE** la résolution no 0998/10/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **24 novembre 2022**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 9 décembre 2022.

Me Mélanie Ouellet  
GREFFIÈRE